

Stationnement des véhicules

Conditions et tarifs

Parkings gratuits

Place Neuve, Place de la Crémaillère (Attention : interdit aux véhicules utilitaires), Parking de la piscine

Parking payants

Avenue de la Victoire, Avenue du Général de Gaulle, Place Detras, Place Théodore de Banville

Attention : le stationnement sur la Place Théodore de Banville est interdit tous les jeudis matins de 6h à 14h en raison du marché hebdomadaire.

De nombreuses places gratuites sont également disponibles Cours Albert 1er de Monaco, Place de Verdun, Place Jean Jaurès, Avenue des Combattants en AFN à quelques pas seulement des commerces.

Conditions

Du lundi au vendredi :	payant de 8h à 12h et de 14h à 17h
Samedi matin :	payant de 9h à 12h
Dimanche et jours fériés :	gratuit

Tarifs

15 mn :	0.20 €
1 h :	0.80 €
2 h :	1.60 €
3 h :	2.40 €

Le stationnement est limité à 3 heures

Stationnement des bus

Deux emplacements de bus sont à votre disposition à l'Avenue des Combattants en AFN, sous la Mairie. Merci de prévenir la Police Municipale (04 92 41 51 66) de votre venue la veille afin qu'elle s'assure que les emplacements sont dégagés.

Stationnement des deux roues

De nombreux emplacements gratuits pour les deux roues sont prévus dans tout le centre-ville. Notamment : Avenue des Combattants en AFN, Place Detras, Place Neuve... Merci de respecter le stationnement et, pour des raisons de sécurité, de laisser les trottoirs dégagés.

La Police Municipale est à votre service pour toute question concernant le stationnement au 04 92 41 51 66

